
STAVROS PERENTIDIS

À QUOI BON LE LATIN À BYZANCE APRÈS JUSTINIEN? OU LA RHÉTORIQUE ET LE CHARME DE L'INCOMPRÉHENSIBLE

sans le latin, sans le latin,
plus de mystère magique

Georges Brassens

«Alors que l'empire Romain se réduisait et se mutilait, aussi bien du côté oriental qu'occidental, depuis le règne d'Héraclius l'originaire de la Libye, ceux qui sont venus au pouvoir après lui (...) se sont comportés de plus en plus en Grecs et ont abandonné même la langue¹ ancestrale romaine». ² C'est par ces termes que l'empereur Constantin Porphyrogénète déplore, au ix^e siècle, le progrès du grec au détriment du latin, fait dont il situe les débuts à l'époque d'Héraclius — il est vrai que le prédécesseur du second, Phocas, cherchait encore à apprendre le latin.³ En effet, l'*exhellenismos* progressait depuis, en rendant le latin une langue de moins en moins utilisée dans l'administration byzantine, comme nous suggèrent les témoignages historiques que nous allons voir. Le latin régressait, il n'était plus compris comme dans le passé romain, car son enseignement n'était plus ce qu'il fut avant le vi^e siècle. Cet abandon a conduit à l'ostracisme total du latin ; ainsi le

¹ Νυνὶ δὲ στενωθεΐσις κατὰ τὴν ἀνατολὴν καὶ δυσμὴν τῆς Ῥωμαϊκῆς βασιλείας καὶ ἀκρωτηριασθεΐσις ἀπὸ τῆς ἀρχῆς Ἡρακλείου τοῦ Λίβυος, οἱ ἀπ' ἐκείνου κρατ' ὄσαντες (...), μάλιστα ἐλληνίζοντες καὶ τὴν πάτριον καὶ Ῥωμαϊκὴν γλῶτταν ἀποβαλόντες : *De Thematibus*, (éd. A. Pertusi) 1, ll. 20-25, p. 60. À ce sujet, lire M. Leontsini, «Θρησκευτικές πεποιθήσεις και γλωσσικὴ διατύπωση τὸν 7ο αἰώνα», dans *Οἱ σκοτεινοὶ αἰῶνες τοῦ Βυζαντίου* (7ος — 9ος αἰ.). Athènes, 2001, p. 73—87 [Εθνικὸ Ἰδρυμὰ Ἐρευνῶν. Ἰνστιτούτο Βυζαντινῶν Ἐρευνῶν. Διεθνῶν Συμπόσια. 9].

² Ici, il n'y a aucun doute que πάτριος et Ῥωμαϊκὴ γλῶττα est la même chose, le latin. Voir M. Gregoriou - Ioannidou, «Μία παρατήρηση στὴ Δι' ἴγηση τῶν θαυμάτων τοῦ ἁγίου Δημητρίου», *Βυζαντικά*, 3, 1983, p. 87. Également, A. Basilikopoulou, «Ἡ πάτριος φωνή», in N. Moschonas (dir.), *Πρακτικὸ τοῦ Β' Διεθνoῦς Συμποσίου Ἡ ἐπικοινωνία στὸ Βυζάντιο*. 4—6 Ὀκτωβρίου 1990, Athènes, 1993, p. 110.

³ Jean Lydos, *De magistratibus*, 3.73 (éd. A. C. Bandy) : ὁ Φωκάς (...) ἤξιον περινοῆσαι τινα πρὸς διδασκαλίαν αὐτῷ τῆς ἰταλίδος φωνῆς. Λίβυν ἐπιζητῶν.

regretté N. Oikonomidès constate-t-il un «unilinguisme» officiel, manifeste dans les services centraux de l'administration byzantine,⁴ phénomène qui ne contredit pas la diglossie notée par G. Dagron.⁵ Dans cet édifice politique supranational qu'est l'empire byzantin, les autres langues que le grec n'avaient droit de cité que dans la périphérie,⁶ voire même en marge. C'est ainsi, que Théophylacte Simmocate (vii^e siècle) décrit un moment de panique dans l'armée, où les uns disaient aux autres de faire marche arrière («*torna, torna*»), dans une langue locale⁷ sans la préciser davantage, mais à nos yeux il n'y a pas de doute que c'était un parler latin:

ἐπιχωρίῳ τε γλώττῃ εἰς τοῦπίσω τραπέσθαι ἄλλος ἄλλῳ προσέταττεν, “ τórνα, τórνα ” μετ’ μεγίστου ταραχῆς φθεγγόμενοι.⁸
 c'est dans la langue locale que chacun commandait à un autre de faire marche arrière, en criant “ *torna, torna* ” avec beaucoup d'effroi.

Mais en parlant du latin à Byzance⁹ que devons nous entendre exactement? S'agit-il bien d'une survivance pure et simple du latin classique ou d'autre chose? Rappelons-nous que, même en Occident à l'époque tardive, dès le vi^e siècle, le latin change de forme, pour devenir ce qui aboutira, plus tard, aux diverses langues néo-latines.¹⁰ Ce développement semble suivre en Italie un rythme plus lent qu'en Gaule ou dans la péninsule ibérique, ou même en Afrique du Nord avant l'Islam. Mais, pour le sud-est

⁴ Dans un stimulant article récent : N. Oikonomidès, «L'“unilinguisme” officiel de Constantinople Byzantine (VII^e-XII^e s.)», *Σύμμεικτα*, 13, 1999, p. 9—21.

⁵ «Formes et fonctions du pluralisme linguistique à Byzance (IX^e—XII^e siècle)», *Travaux et Mémoires*, 12, 1994, p. 220 sqq., en particulier p. 221.

⁶ Oikonomidès, *loc. cit.*, p. 14 sqq.

⁷ On a proposé qu'il s'agisse peut-être d'un parler valaque, lui-même issu du latin: M. Whitby, «Theophylact's Knowledge of Languages», *Byzantion*, 52, 1982, p. 426. Voir, également, B. Baldwin, «Theophylact's Knowledge of Latin», *ibid.*, 47, 1977, p. 359.

⁸ *Histoire*, 2.15 (éd. C. De Boor / P. Wirth), alors que pour le même événement Théophane parle de la langue ancestrale : ἕτερος τὸν δεσπότην τοῦ ζῶου προσφωνεῖ τὸν φόρτον ἀνορθῶσαι τῇ πατρίᾳ φωνῇ: «τόρνα, τórνα, φράτερ» (...) οἱ δὲ λαοὶ ἀκούσαντες καὶ τοὺς πολεμίους ἐπιστήναι αὐτοῖς ὑπονοῦσαντες εἰς φυγὴν ἐτρέπησαν, «τόρνα, τórνα» μεγίσταις φωναῖς ἀνακράζοντες (Théophane le Confesseur, *Chronographie*, éd. C. de Boor [Bonn], p. 258). Sur cet événement voir Whitby, *ibid.*

⁹ Sur les interférences linguistiques (grec-latin / langues néolatines), voir H. Kahane / R. Kahane, s. v. «Abendland und Byzanz : Sprache», in P. Wirth (dir.), *Reallexikon der Byzantinistik*, Bd. 1 / Heft 4—6, Amsterdam, 1970-1976, col. 345-640. Voir mon c. r. dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 74 / fascicule 2, 1979, p. 172—174. Voir aussi B. Baldwin, «Vergil in Byzantium», *Antike und Abendland*, 28, 1982, p. 81—92, en particulier p. 88 sqq. On consultera toujours H. Zilliacus, *Zum Kampf der Weltsprachen im Oströmischen Reich*, Helsingford, 1935 (=Amsterdam, 1965).

¹⁰ Voir, par exemple, D. Norberg, *Manuel pratique de latin médiéval*, Paris 1968 (=1980), p. 26 sqq. Ajouter à J.-Y. Tillette, s. v. «Latin», in A. Vauchez (dir.), *Dictionnaire Encyclopédique du Moyen Âge*, ii, Paris - Cambridge - Rome, 1997, p. 872 sqq. Ajouter les indications bibliographiques supplémentaires de l'édition anglaise : *Encyclopedia of the Middle Ages*, ii, Paris - Cambridge - Rome, 2000, p. 826. Enfin, tout récemment, P. Bourgain, s. v. «Latin», in Cl. Gauvard et alii (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris 2002, p. 817—819.

¹¹ *La langue latine dans le sud-est de l'Europe*, Bucarest - Paris 1978. Également, Idem, «Die Lage der zwei Weltsprachen (Griechisch und Latein) im Byzantinischen Reich des 7. Jahrhunderts als Merkmal einer Seitwende», in H. Köpstein / F. Winkelmann (dir.), *Studien zum 7. Jahrhundert in Byzanz. Probleme der Herausbildung des Feudalismus*, Berlin, 1976,

des Balkans, les travaux de H. Mihăescu¹¹ — qui puise dans des sources épigraphiques pour l'essentiel¹² — ne semblent pas trancher la question. Plus récemment, invoquant le matériel occidental pour compléter nos connaissances sur le latin des Balkans, P. Bădenas n'exclut pas l'hypothèse que le latin populaire du haut Moyen Âge aurait contribué de la formation des langues néo-latines dans le nord des Balkans.¹³ Mais dans le monde byzantin, ce latin tardif ne relevait pas de la culture et de la production littéraire écrite; il ne servait même pas de langue commune parlée. Et encore, faut-il toujours distinguer le centre byzantin de la périphérie, car ce qui nous intéresse ici émane de Constantinople, pôle administratif et culturel à la fois, où siégeait l'empereur, le patriarche et la plupart des institutions: c'est ici même que le latin s'est trouvé, avant Justinien déjà, de plus en plus abandonné. La maîtrise du latin classique aurait, certes, préservé une production littéraire d'expression latine — à côté de la création en grec byzantin — et, surtout, un enseignement systématique de la langue, mais ce ne fut pas le cas.

En revanche, utilisé seulement dans la périphérie et en rapport avec le catholicisme, le latin était oublié dans les milieux intellectuels du centre et son enseignement scolaire abandonné. C'est ainsi qu'Aaron Isaakios, au récit de Choniates (XII^e—XIII^e s.), a appris le latin en Sicile pour devenir traducteur de l'empereur.¹⁴ Notons toutefois, qu'à partir du XIII^e siècle, dans la périphérie, et sous la tutelle de l'autorité ecclésiastique catholique romaine, revient sur place le latin — sous telle ou telle autre forme, tardive ou archaïsante — pour redevenir langue «centrale» (à Chypre sous les Lusignan, en Morée franque). Ici le grec qui persista n'est plus l'atticisant des écrits officiels, mais la langue vivante parlée: la production littéraire sera donc ici

p. 95—100 [Berliner Byzantinische Arbeiten. Bd. 47]. Enfin, Idem, «La langue latine dans le sud-est de l'Europe», in H. Temporini / W. Hase (dir.), *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt. Geschichte und Kultur Roms im Spiegel der neueren Forschung. Prinzipat*, xix.2, (*Sprache und Literatur*), Berlin — N. York, 1983, p. 1107—1147.

¹² Alors que ses sources littéraires ne remontent pas à une date postérieure au vi^e siècle.

¹³ «Νέες παρατηρήσεις για το πρόβλημα των γλωσσολογικών συνόρων στα Βαλκάνια», Πρακτικὰ τοῦ Β' Διεθνoῦς Συμποσίου Ἡ ἐπικοινωνία στὸ Βυζάντιο, p. 123 sqq.

¹⁴ Nicetas Choniates, *Histoire*, éd. J.L. van Dieten, p. 144 : ὁ Ἰσακῶν Ἰσαάκιος, Κορινθῶθεν μὲν ὀρωμίμενος, τὴν δὲ Λατινίδα γλῶτταν ἄκρω ἐξηκηκῶς ἤνικα συναπ' ἄρῃ τοῖς πατριώταις εἰς Σικελίαν αἰχμάλωτος καὶ τοῖς ἐκ τῆς διαλέκτου ταύτης τῷ βασιλεὶ ἐντυγχάνουσιν ὑποβολεὺς τῆνικαῦτα γινόμενος. Le sens du terme «*hypoboleus*» est donné par Eustathe de Thessalonique : καὶ ὑποβολεὺς ὁ ἐρμηνεὺς (*Commentarius ad Homeri Odysseam*, éd. G. Stallbaum, i, p. 43).

¹⁵ Entre autres : la *Chronique de Morée* (récit de la conquête du Péloponnèse), *La Chronique du doux pays de Chypre* de Léontios Machéras (Chypre au XV^e siècle), sans oublier les poèmes de Stéphanos Sachlikis (qui vivait en Crète venitienne au XIV^e siècle) etc.

¹⁶ Voir, par exemple, les formulaires de procédure (Δίβελλοι), réunis et édités dans D. Simon *et alii*, *Zyprische Prozeßprogramme*, Munich, 1973 [Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und Antiken Rechtsgeschichte. 65. Heft], sans oublier les versions grecques des *Assises*.

¹⁷ Néanmoins, le cas de la langue de la législation de Frédéric II von Hohenstaufen, en particulier la version grecque de son *Liber augustalis* (1231—32), mérite une discussion plus poussée qui ne saurait être traitée ici. Sur la question, lire M. B. Wellas, *Griechisches aus dem*

en démotique,¹⁵ de même que la rédaction de documents administratifs¹⁶ et officiels.¹⁷

Mais ne perdons pas de vue un détail très important: à Byzance le latin n'est point la langue de la Bible, ni de la liturgie, ni de la rhétorique ecclésiastique et du catéchisme, ni de l'administration et de la chancellerie de l'Église. De ce fait, celle-ci n'avait jamais ressenti le besoin d'organiser un enseignement pour l'apprentissage du latin. Ceci explique bien la décadence de cette langue et son oubli à Constantinople, voire dans l'Orient chrétien hellénisé. Et c'est ainsi que nous pouvons décrire la situation pour tout ce qui concerne la présence de quelques locutions latines dans des témoignages historiques écrits qui émanent du domaine de l'administration byzantine:¹⁸ là où de nombreux termes survivent isolés, nous ne sommes pas autorisés à parler de survivance de langue, d'autant plus quand il s'agit d'une adoption de termes techniques. Dans ces conditions, il convient de se poser, au niveau des mentalités, la question de savoir que devait-il signifier aux yeux des Byzantins l'emploi du latin, voire le recours au latin, une langue que l'on ne comprenait plus.

Ainsi, pour confirmer la constatation, j'examine comment le latin était-il utilisé dans deux catégories de documents : d'abord dans des écrits juridiques et similaires (*infra*, **I**), ensuite dans des témoignages issus du domaine de l'administration publique, j'entends les titres des officiers de la cour impériale, y compris son usage dans le cérémonial (**II**). N'oublions pas que cette sorte de documents attache la réalité officielle de l'empire d'Orient à la tradition romaine, dont Byzance se définissait idéologiquement comme le descendant légitime.

Et pour chercher une réponse à la question ci-dessus, je termine par l'analyse d'un écrit aussi insolite qu'intéressant (**III**).

I

Commençons par la tradition juridique.¹⁹ Ce qui marque le passage du droit romain au droit byzantin c'est bien l'*exhellenismos*, situation que l'on peut décrire ici comme l'incapacité des juristes à lire les textes, leurs textes, dans l'original latin. Ainsi, durant le vi^e siècle, la grande époque du droit romain, Justinien se voit dans l'obligation d'interdire la traduction en grec des dispositions juridiques maintenues dans les codifications. Toutefois, il heurte devant l'obstacle de la non compréhension du texte officiel, dont il tient absolument à préserver la forme originale et officielle. Aussi autorisa-t-il un compromis. Est ainsi permise la traduction mot à mot, ou pour mieux dire :

Umkreis Kaiser Friedrichs II, Munich, 1983, p. 27 sqq. [Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung. 33].

¹⁸ Dont l'«unilinguisme» n'est pas contestable : voir Oikonomidès, *loc. cit.*

¹⁹ Pour l'essentiel : S. Troianos, *Η ελληνική νομική γλώσσα. Γένεση και μορφολογική εξέλιξη της νομικής ορολογίας στη ρωμαϊκή Ανατολή*, Athènes, 2000, *passim* ; également C.G. Pitsaklis, «Η ιστορία της Ρώμης και του Ρωμαϊκού δικαίου στ βυζαντιν και μεταβυζαντιν νομικ έγχειρίδια», dans Τιμαί Ιωάννου Τριανταφυλλοπούλου, Athènes, 2000, p. 399—436.

mot-au-dessus-du-mot : dans les livres, au-dessus du mot latin du texte serait toléré le terme grec correspondant sans que l'ordre des mots de la rédaction originale (latine) soit modifié; c'est le célèbre *κατὰ πόδας*.²⁰ Justinien a également interdit d'ajouter des commentaires en marge du texte officiel de sa codification, pour que le grec n'ostracise ou ne remplace de fait l'original latin. Il voulait préserver l'authenticité du monument par excellence qu'avait légué la tradition romaine. Mais, il ne réussit pas, car de son vivant, le latin devint une langue morte même pour les juristes. Il se voit donc dans l'obligation de considérer comme valides les testaments qui n'ont pas été rédigés en latin,²¹ et même d'accepter que les juges puissent émettre leurs sentences en grec.²²

C'est bien cette égression du latin comme langue de l'enseignement du droit, qui marque le passage du droit romain au droit gréco-romain, autrement dit Byzantin, comme constate S. Troianos, qui souligne le rôle décisif de l'enseignement du droit à Constantinople et à Bérytte dans ce processus.²³ Effectivement, l'on essayait de passer de la *vox latina* à la *vox graeca*, non sans hésitation, et souvent sans succès, ce qui aboutira au retour des termes latins, cette fois-ci sous forme d'emprunts ou *Lehnwörter*. Un exemple : improprement traduit comme *πρεσβεῖον*, *legatum* devra s'interchanger pour redevenir *τὸ ληγάτον*,²⁴ mais en tant que *terminus technicus*, il ne restera dans le jargon des juristes byzantins que comme un *Lehnwort*.²⁵ Nous suivons aussi, avec l'aide de J. Beaucamp,²⁶ l'aventure sémantique des catégories

²⁰ *Constitutio Tanta* [= *Code de Justinien* 1.17.2.21, éd. P. Krueger] : «hoc autem quod ab initio nobis visum est, cum hoc opus fieri deo adnuente mandabamus, tempestivum nobis videtur et in praesenti sancire, ut nemo neque eorum qui in praesenti iuris peritiam habent nec qui postea fuerint audeat commentarios isdem legibus adnectere. nisi tantum si velit eas in graecam vocem transformare, sub eodem ordine eaque consequentia sub qua voces romanae positaesunt, hoc quod Graeci κατὰ πόδας dicunt». À ce sujet, voir H. J. Scheltema, «Das Kommentarverbot Justinians», *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, 45, 1977, p. 307—331.

²¹ *Code de Justinien* 5.28.8 : «Tutores etiam graecis verbis licet in testamentis relinquere»; *ibid.* 6.23.21 : «graece omnibus liceat testari», *et alibi*. À ce sujet H. Mihăescu, «Die Lage der zwei Weltsprachen (Griechisch und Lateinisch)», *loc. cit.*, p. 96 sqq.

²² *Code de Justinien* 7.45.12 : «Iudices tam latina quam graeca lingua sententias proferre possunt». Cf. Mihăescu, *ibid.*

²³ S. Troianos, «Ἡ μετάβαση ἀπὸ τὸ ρωμαϊκὸ στὸ βυζαντινὸ δίκαιο». Τ *Ἱστορικά*, vol. 3 / fasc. 6, 1986, p. 267—281, et Idem, *Οἱ πηγές τοῦ βυζαντινοῦ δικαίου*, Athènes-Komotini, 1999², p. 22 sqq.

²⁴ Emprunté dans Troianos, *Οἱ πηγές τοῦ βυζαντινοῦ δικαίου*, p. 36. Voir Justinien, *Novelle 22 De nuptiis* (dans *Corpus Iuris Civilis*, iii, p. 165, l. 6, ἴδ. M. Schoell / G. Kroll) : *Καὶ καὶ ταῦτα δὲ νενομίθητ' ὅθω καὶ ἐπὶ τῆς προγαμιαίας δωρεᾶς καὶ ἐπὶ πάσης ἑτέρας φιλοτιμίας. εἴτε ἐν ζωῇ παρὰ τοῦ ἀνδρὸς εἰς αὐτὴν γενομένης ἢ καὶ ἐκ διαθ' κης ἢ μόρτις καὶ ὅσα δωρεᾶς, εἴτε ἐνστάσεως εἴη μέρος εἴτε πρεσβεῖον εἴτε φιδεικόμισσον. Alors que dans la *mième* *Novelle* le terme *ληγάτον* figure aussi, manifestement comme synonyme : οὐ κληρὸν οὐ φιδεικόμισσον οὐ ληγάτον οὐ μόρτις καὶ ὅσα δωρεᾶν (p. 163, l. 6).*

²⁵ J'adopte la distinction entre *Lehnwort* et *Fremdwort* dans le domaine des sources du droit byzantin, d'après E. Popescu-Mihut, «Contributions à l'étude des mots latins dans la littérature juridique byzantine», *Revue des Études Sud-est européennes*, 19, 1981, p. 434 sqq.

²⁶ «Byzance et l'héritage latin : le discours juridique du VI^e au XI^e siècle», *Kiēma*, 23, 1998, 475—484.

publicus et privatus, à travers leurs traductions byzantines du VI^e au XI^e siècle, ce qui confirme l'incertitude manifeste que nous y constatons.

Ainsi dès le VI^e siècle, le latin n'était-il plus compris, même dans les professions traditionnellement latinistes. On insistera sur l'analyse de deux cas.

a) Le premier se réfère à la célèbre École impériale de droit, attribuée à l'instigation de Jean Mavropous, sous le règne de Constantin Monomaque, autour de 1047. Celui qui aspirerait au poste de Maître de cette École²⁷ devrait, outre son expérience des lois et de la science du droit, pouvoir maîtriser aussi bien le grec que le latin:

ἐκατέραν δὲ γλῶσσαν σὺν ἀκριβείᾳ πάση προίεται. τὴν ἐλληνικὴν λέγω ταύτην καὶ τὴν ὅση ρωμαϊκῆ.²⁸
et il doit maîtriser avec exactitude parfaite les deux langues, j'entends aussi bien le grec que le latin.

Par *ῥωμαϊκὴ γλῶσσα* nous devons entendre le latin. Dans les écrits des chroniqueurs byzantins, la langue des Romains et la langue latine sont des synonymes. Bien plus tard mais dans un esprit de repli vers la tradition romaine, le dignitaire patriarcal Théodose Zygomalas, vers la fin du XVI^e siècle, fera à sa manière la distinction par le compromis:

λέγες γ ρ οἱ ρωμαῖοι τοὺς νόμους ὀνομάζουσι, ρωμαῖοὶ δὲ οἱ νῦν φράγκοι, νέοι δὲ ρωμαῖοὶ οἱ γρακκοί.²⁹
Car *leges* sont appelées les lois chez les Romains, les Romains sont les Francs aujourd'hui, alors que les Grecs sont les Nouveaux Romains.

Mais pour revenir à notre propos, selon la plus récente interprétation, cette version du texte de la nouvelle n'a pas été définitif.³⁰ Autrement dit, cet écrit de Mavropous n'a été qu'un simple projet de loi, jamais promulgué. Toutefois, ce témoignage n'en constitue pas moins une preuve encore de l'attachement idéologique à la tradition romaine, mais non de l'emploi du latin dans l'éducation des jeunes juristes. Ces derniers ne devaient se contenter que d'un apprentissage sur le tas, assuré probablement par des praticiens, où l'enseignement systématique du latin ne devait pas avoir droit de cité.

b) Le second cas est celui des *Gloses nomiques*. C'est ainsi que l'on appelle aujourd'hui les florilèges de mots techniques du droit romain

²⁷ Manifestement le futur patriarche Jean Xiphilin était pressenti.

²⁸ A. Salač, *Novella constitutio saec. xi medii quae est de schola iuris Constantinopoli constituenda et legum custode creando*, Pragae, 1954 [Textus breves graeci et latini. I], § 17, p. 29. À son sujet, voir S. N. Troianos, «Latinitas Graeca», in Chr. Angelidi (éd.), *To Βυζάντιο ὄριμο γιὰ ἀλλαγές. Επιλογές, ευαισθησίες καὶ τρόποι έκφρασης ἀπὸ τον ενδέκατο στον δέκατο πέμπτο αἰῶνα*, Athènes, 2004, p. 167 sqq. [Εθνικο Ἰδρυμα Ερευνών. Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών. Διεθνή Συμπόσια. 13].

²⁹ *Paraphrase de la Synopsis minor*, E 34 (éd. S. Perentidis). Dans le même sens : *ibid.* Γ 40 : ἐν τῇ πολιτείᾳ τῶν ρωμαίων. ἤγουν εἰς τὴν ἀρχοντίαν τῶν φράγκων, ici en parlant du règne du bienheureux *basileus* Markos, qui en réalité n'est autre que Marc-Aurèle !

³⁰ C'est la nouvelle thèse proposée par P. Speck, «Konstantinopel — Ein Modell für Bologna ? Zur Gründung einer Rechtsschule durch Irenius», dans W. Brandes *et alii* (dir.), *Varia III*, p. 330, 341 [Freie Universität Berlin. Byzantinisch-Neugriechisches Seminar. Poikila Byzantina 11]. Voir aussi Troianos, «Latinitas Graeca», *loc. cit.*

«*ad praetium participatum*», «*aedes*», «*aditebei*» etc. Ceci ne justifie pas une confusion avec *habes*, mot qui serait normalement placé plus bas dans l'ordre alphabétique du glossaire, avec les mots qui commencent par *h*. Quoi qu'il en soit, c'est un exemple très éloquent pour illustrer le niveau de l'ignorance du latin chez les juristes, de la période byzantine tardive tout au moins.³⁷

Un autre lexique commence par le mot *ἀύσηθ*³⁸ — ou d'après une autre variante: *ἀύσηθ* — terme que l'on n'a pas su reconnaître, à l'époque, et rectifier en *absit*, malgré la traduction correcte dans le même lexique: «*ἀπέστω, μὴ γένοιτο*». On serait tenté de voir ici une confusion qui renvoie non pas à un mot latin, mais plutôt à *Αύση*, le nom d'un personnage biblique³⁹ que l'on retrouve souvent dans la littérature ecclésiastique.⁴⁰ La transcription grecque du *bs* latin est habituellement rendue par *ψ*: *obsequium* est ainsi écrit *ὀψίκιον*⁴¹ alors que *obses* est rendu *ὄψις*, *ὄψιδος*;⁴² ce n'est point le cas pour *absit* / *ἀύσηθ*. La confusion avec le personnage biblique est très probable, et l'impossibilité des Byzantins à reconnaître la forme correcte du terme latin, à l'aide même de sa traduction grecque, est ici manifeste.

D'autre part, c'est la confusion paléographique entre le *H* oncial et la manière byzantine d'écrire la lettre *v*, qui explique la forme erronée *νερεδιτάτις* (pour *haereditatis*), très fréquente dans les manuscrits. Même le très savant Psellos ne la rectifie pas quand il écrit dans son poème didactique en vers décasyllabes sur la science du droit :

³⁷ Le plus ancien des manuscrits qui nous ont conservé le lexique, le *codex Vaticanus graecus* 852, daterait du XIII^e siècle : cf. Burgmann, *ibid.*, p. 29.

³⁸ Éd. L. Burgmann, «Das Lexikon *ἀύσηθ*», dans *Fontes Minores VIII*, *loc. cit.*, p. 249—337.

³⁹ *Nombr.* 13.8

⁴⁰ Cf. Justin, *Dialogue avec Tryphon* (éd. E. Goodspeed), 106.3, 113.1 *et alibi*. Voir aussi Origène, *Selecta in Numeros*, éd. Migne, *P. G.* 12, col. 576. Également Théodoret de Cyr, *Quaestiones in Octateuchum* (éd. N. Fernandez Marcos / A. Saenz Badillos), p. 209. Jean Chrysostome, *In Epistulam ad Hebraeos homilia*, Migne, *P. G.* 63, col. 188. Voir aussi Georges Syn-cellus, *Ecloga chronographica* (éd. A. Mosshammer), p. 151. Également, Michel Glykas, *Annales* (éd. Imm. Bekker, [Bonn]), p. 299.

⁴¹ Cf., par ex., *Acta Philippi*, éd. M. Bonnet, 66.4 : μετ' ὀψικίου καὶ ὄχλου. Également, la version longue du *Testament d'Abraham*, éd. Fr. Schmidt, 10.3 : εἶδεν καὶ νεονύμφους ὀψικευομένους. Enfin, *Le livre des cérémonies* de Constantin Porphyrogénète, éd. Vogt, ii, p. 47 : διαμερίζεται τὸ ὄψικιον εἰς τοὺς προβλήθεντας. Voir C. du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae Graecitatis*, Lugduni, 1688, s. v. «ὀψίκιον» et «ὀψικεύειν» col. 1071—1073, ainsi que Kahane / Kahane, «Abendland und Byzanz», *loc. cit.* [*supra*, n. 9], col. 523.

⁴² Par exemple : la *Synopsis minor* E 52 (éd. dans Io. Zepos / P. Zepos, *Ius Graecoromanum*, vi, Athènes, 1931 [=Aalen 1962], p. 395), passage reproduit dans S. Perentidis, «Recherches sur le texte de la *Synopsis minor*», dans *Fontes Minores VI*, *loc. cit.*, p. 260 : τοὺς ὀψίρους ἀναίρεθῆναι. ἤγουν φονευθῆναι τοὺς ἀνθρώπους ἐκείνους τοὺς ἐξ ἄλλων ἀρχῶν εἰς τὴν ῥωμαϊκὴν ἀρχὴν ἐπὶ συμβιβάσει τισι διδοιμένοις, οὓς οἱ κοινοὶ ὀψιδας ὀνομάζουσι. Voir aussi du Cange, *loc. cit.*, s. v., col. 1073.

⁴³ Psellos, *Synopsis legum*, vers 129—130 (éd. L.G. Westerink). Le regretté G. Weiß, «Die „Synopsis legum“ des Michael Psellos», *Fontes Minores II*, p. 163, avait cru nécessaire de corriger en *νερεδιτάτις λέγουσι περὶ τὸ Λατῖνοι*, mais sans appui fondé sur la tradition manuscrite. Sur ce terme chez Psellos, voir G. Weiß, *Oströmische Beamte im Spiegel der Schriften des Michael Psellos*, Munich, 1973, p. 315 [Miscellanea Byzantina Monacensia. 16].

ἡ περὶ ἀπαιτῶσεως κληρονομίας ἄλλη,
ἣν νερεδάτης λέγουσι περὶ τὸ Λατῖνοι.⁴³

Alors qu'ailleurs, *dans le même poème* il reproduit ce même terme (νερεδάτης) en y ajoutant une syllabe de plus : νερεδιτάτις.⁴⁴ Manifestement, le nombre correct des syllabes devait, à ses yeux, compter bien plus que la forme exacte du mot latin. D'ailleurs la connaissance du latin et des lettres latines par Psellos a déjà été mise en doute.⁴⁵ À son sujet on peut répéter ce que M. Whitby⁴⁶ propose pour Théophylacte Simmocate : muni d'une bonne formation, bon juriste et haut fonctionnaire, il utilisait quelque latin, mais pas plus qu'il ne lui fallait pour sa carrière d'homme d'État. On ne peut terminer sans invoquer le cas de Constantin Harménopoulos, le célèbre juge de Thessalonique et rédacteur de l'*Hexabible* (1345—1346), pour lequel le faussaire Nicolas Papadopoli — Comnène⁴⁷ avait inventé toute une biographie aussi bien imaginée qu'imaginaire. Entre autres, il avait fait de lui un latiniste distingué, dont le maître serait un certain Aspasios, supposé moine calabrais, lequel n'a probablement jamais existé. Chez Papadopoli — Comnène⁴⁷ la vérité importait moins que la propagande.

Et les exemples peuvent être multipliés, comme la tradition semble avoir fabriqué plusieurs latinistes Byzantins.

II

La seconde catégorie de données que je vais analyser sont les titulatures des offices impériaux, autrement dit les titres des *offikialioi* de la cour. Leurs noms manifestent le même attachement idéologique à la tradition impériale romaine. D'un côté nous notons un maintien de termes latins, le plus souvent grécisés, alors des Lehnwörter, de l'autre côté nous constatons des calques, c'est-à-dire la fabrication de termes à la manière latine. En revanche, les *offikialioi* de la cour ecclésiastique ne portaient pas à l'origine de titres latins. Toutefois, des termes empruntés à la titulature impériale y sont également attestés. Ainsi les mots d'origine latine : νοτάριος, πρωτονοτάριος, ρεφενδάριος, δομέστικος, πριμικῆριος, καγκελάριος, κανστῆριος, etc. se trouvent à côté d'une majorité de termes forgés sur le grec : λογοθέτης, οἰκονόμος, λαοσυνάκτης, ὑπομνηματογράφος, πρωτέκδικος, σκευοφύλαξ, χαρτοφύλαξ et ainsi de suite. Mais tous ces termes d'origine latine ont été empruntés à la tradition administrative romaine et la pratique de la

⁴⁴ *Ibid.*, vers 612 et 784.

⁴⁵ Voir, par exemple, S. Runciman, «Byzantine Linguistics», Προσφορ εἰς Στίλπωνα Π. Κυριακίδη ἐπὶ τῇ εἰκοσιπενταετηρίδι τῆς καθηγεσίας αὐτοῦ (1926—1951), Thessalonique, 1953, p. 598, avec la n. 5 [Ελληνικά. Παράρτημα 4]. Voir, également, le scepticisme de Troianos, «Latinitas Graeca», p. 172 sqq.

⁴⁶ Whitby, «Theophylact's Knowledge of Languages», *loc. cit.*, p. 428.

⁴⁷ *Praenotiones mystagogicae ex jure canonico*, Naples, 1695, *passim*. À ce sujet, J.A.B. Mortreuil, *Histoire du droit byzantin ou du droit romain dans l'empire d'Orient*, iii, Paris-Marseille, 1846, (=Osnabrück, 1966), p. 495 sqq., et plus amplement dans l'introduction de C. Pitsakis, Κωνσταντίνου Ἀρμενοπούλου Πρόχειρον νόμων ἢ Ἐξάβιβλος, Athènes, 1971, p. κέ sqq.

cour impériale. Nous ne trouvons pas dans la titulature ecclésiastique des termes latins que la cour n'employait pas déjà. Ils ont donc été empruntés non à la tradition qui remontait jusqu'à la pratique ancienne du latin, mais à un usage courant contemporain. Il est clair que la mentalité à l'égard du latin n'est pas la même au sein de l'Église byzantine.⁴⁸

Voici deux exemples de Lehnwörter.

i) D'abord le terme *quaestor sacri palatii* qui attire l'attention à cause de sa longévité et pour l'intérêt que sa forme grécisée présente pour les linguistes. Confondu peut-être à l'origine avec un autre titre, le *quaesitor*,⁴⁹ institué par Justinien, ce terme deviendra, par le moyen de l'*exhellenismos* : *κωαίστωρ*, forme attestée en même temps que sa variété orthographique : *κωαίστωρ*.⁵⁰ Le mot figure en permanence dans les listes de préséance de la cour impériale. Quatre parmi elles datent du IX^e et du X^e siècle⁵¹, alors que le *Traité des offices* du Pseudo-Kodinos est bien plus tardif (XIV^e siècle). Le terme est attesté aussi dans les écrits historiographiques de diverses époques, d'une façon constante depuis Palladios⁵² qui écrivait au IV^e—V^e siècle, jusqu'à Georges Pachymérès,⁵³ lui-même *offikialios* vers la fin du XIII^e siècle. Une longévité qui confirme cet attachement à la tradition.

ii) Un autre échantillon qui présente pour nous un intérêt à cause de sa longévité, constitue le terme *ὁ ἀσηκρήτις*.⁵⁴ Diverses sources l'attachent directement au latin *a secretis*, donc à la tradition administrative romaine, et

⁴⁸ Voir les listes byzantines des *offikia* de l'Église dans J. Darrouzès, *Recherches sur les ὀφφικία de l'Église byzantine*, Paris, 1970 [Archives de l'Orient chrétien. 11]. Il est intéressant de constater que dans une liste des *offikia* orthodoxes en langue latine, datant de février 1274, les titres grecs sont simplement translittérés en caractères latins : *magnus iconomus, logotheta, protecdicus, ipominiscus* [sic, pour ὑπομιν'σκῶν], *chartophylax, skevophylax*.. Cf. Darrouzès, *ibid.*, p. 531.

⁴⁹ Jean Lydos, *De magistratibus* 1.25, précisément sur les différences entre ces deux *offikia*.. D'autres homonymes, mais non des synonymes, attestés chez Lydos : *κωαιστίων, κωαιστίων (ibidem)*.

⁵⁰ Sur la confusion des phonèmes υ et οι en grec médiéval, voir par ex. D. Chila-Markopoulou, « Η προφορ τῆς ἑλληνικῆς τὸν 10ο μ.Χ. αἰῶνα. Ἐμμεσεσ μαρτυρίες ἀπὸ χειρόγραφο τῆς Bodleian Library », in Μνήμη. Τόμος εἰς μνήμην Γεωργίου Κουρμούλη, Athènes, 1988, p. 133—144.

⁵¹ Le *Taktikon* d'Uspenskij (datant de 842/843), le *Klêtlorogion* de Philothée (899), le *Taktikon* dit de Benešević (datable de 934 à 944), le *Taktikon* de l'Escurial (entre 971 et 975). Ils sont édités dans N. Oikonomidès, *Les listes de préséance byzantines des IX^e et X^e siècles*, Paris, 1972.

⁵² *Dialogue sur la vie de Chrysostome*, p. 19.

⁵³ *Relations historiques* (éd. A. Failler / V. Laurent), p. 126.

⁵⁴ Autre forme attestée : *ἀσηκ'τις*. La graphie *ἀσηκρίτης* semble attestée seulement dans Syméon le Logothète ou Métaphraste, *Chronique* (éd. Imm. Bekker [Bonn]), p. 195, alors que la variante *ἀσεκρήτις* figure chez Jean Malalas, *Chronographie*, p. 494 (éd. L. Dindorf [Bonn]).

⁵⁵ Procope, *De bello persico* (éd. G. Wirth / J. Haury) 2.7.16 : τὸν τῶν ἀπορρ'των γραμματεῖα πρέσβεις παρ Χοσρόην στείλας, ἀσηκ'τις καλοῦσι τὸ ἀξίωμα τοῦτο Ῥωμαῖοι· σήκηρητα γ ρ καλεῖν τ ἀπόρρητα νενομίκασιιν.

⁵⁶ ἤρεθῃ γ ρ ὑπογραφεὺς τοῖς τῶν κρατούντων μυστηρίοις ὑπηρετούμενος, οὗτω γ ρ παρ τῆ Ἀύσονίδι διαλέκτω τὸ ἀσηκρ'της ὄνομα. ὁ ἐπὶ τῶν μυστηρίων μεθερμηνεύεσθαι βούλεται : Ignace le Diacre, *Vie de Nicéphore patriarche* (éd. de Boor), p. 144. La même définition figure aux *Addimenta* à l'*Etymologicum Gudianum* : A 211, *sub verbo*, avec

ce depuis Procope qui vivait au VI^e siècle.⁵⁵ Il est attesté soit sous cette forme, soit comme *πρωτασηκρήτης*, jusqu'à l'époque tardive.⁵⁶ Nous notons toutefois que le synonyme grec, *μυστικός*, en tant que titre d'*offikialios* de la cour,⁵⁷ n'a pas réussi à le remplacer, ce dernier ayant été créé peut-être pour désigner un autre fonctionnaire impérial, bien que l'implication symbolique principale reste la même. Les deux cas concernent des dignitaires proches de l'empereur qui bénéficiaient de sa confiance ; *mutatis mutandis* c'est la même logique que pour le rôle de Geheimrat, institution allemande moderne, bien longtemps avant la lettre.⁵⁸ Il est toutefois difficile de statuer si cette synonymie nuancée (*a secretis* et *mystikos*) pouvait être saisie par les Byzantins, du fait que le latin n'était plus compris comme auparavant. Son ignorance est manifeste aussi du fait que le terme est transcrit d'une façon erronée : *ἀδσηκρήτης*,⁵⁹ malgré les reproches que Jean Lydos avait adressé à ses contemporains,⁶⁰ au VI^e siècle déjà.

Ajoutons que dans la même logique, l'emploi du latin dans le cérémonial de la cour impériale utilise le latin comme une langue que l'on ne comprend plus. Nous disposons d'une nomenclature des acclamations et des vœux rituels prononcés en latin⁶¹ par les *kagkelarioi* du *quaestor*, en l'honneur des souverains, au moment de leur arrivée à l'église de la sainte Sophie, lors de la liturgie de la Nativité, l'Épiphanie, à Pâques, à la Pentecôte et à la Transfiguration. Les vœux latins se trouvent copiés en caractères grecs, accompagnés d'une traduction en grec. Malgré les divers problèmes concernant la tradition manuscrite de ce texte, et malgré toutes les réserves que l'on peut formuler au niveau de la qualité de l'édition en usage, ces quelques extraits permettent de corroborer notre propos. Ainsi :

l'addition : τὸ ἀ[δ]σηκρήτης ὄνομα ὁ ἐπὶ τῶν μυστηρίων μεθερμηνεύεσθαι βούλεται (éd. A. de Stefani). Voir à ce sujet, *infra*, et la note 57. Le lexique de la *Souda* donne : Γραμματεὺς ὁ νοτάριος, τὸν τῶν ἀπορρῶτων γραμματέα ἀσηκρήτης καλοῦσι τὸ ἀξίωμα Ῥωμαῖοι : Γ 418 (éd. A. Adler).

⁵⁷ R. Guiland, «Études sur l'histoire administrative de l'empire byzantin : le mystique, ὁ μυστικός», *Revue des Études Byzantines*, 26, 1968, p. 279—296 et A. K(azhdan), *s. v.* «Mystikos», dans Idem (dir.), *The Oxford Dictionary of Byzantium*, ii, p. 1431—1432. Toutefois, la définition de Pseudo-Codinos, *Traité des offices*, p. 179 (éd. J. Verpeaux) : Ἡ τοῦ μυστικοῦ ὑπηρεσία νοεῖται καὶ ἄπ' αὐτοῦ τοῦ ὀνόματος, ne doit pas être entendue à la lettre : loin de vouloir dire «secret», par ὑπηρεσία du μυστικός entendons le rôle politique d'une personne fidèle qui ne divulgue pas les confidences qu'il partage avec le prince.

⁵⁸ N. Oikonomidés, *Les listes de préséance byzantines*, *loc. cit.*, p. 324 sqq.

⁵⁹ Cf. la *Chronique Pascale*, (éd. L. Dindorff [Bonn]), p. 625, 628, 730 *et alibi*. Même le très savant Théodore Studite commet la même erreur, et confirme ainsi l'affaiblissement du latin au ix^e siècle, même dans les milieux intellectuels, voire dans les centres d'études philologiques : Théodore Studite, *Lettres* (éd. G. Fatouros), N^o 5 et N^o 419, toutes les deux adressées : Στεφάνῳ ἀδσηκρήτης.

⁶⁰ *De magistratibus* 3.20 : οὐδὲ γὰρ ἀδσηκρῆτης κατὰ τοῦς ἰδιώτας, ἐξ ἀγνοίας μετὰ τοῦ δέλτα στοιχείου τῆς προθέσεως ἐπιβαλλομένης. A ce sujet, Troianos, *Η ελληνικὴ νομικὴ γλώσσα*, p. 48.

⁶¹ Dans le célèbre *Livre des cérémonies*, œuvre de l'empereur Constantin Porphyrogénète, chapitre 83 (74), intitulé : Τὸ ὑπὸ τῶν καγκελλαρίων τοῦ κοιναίστορος ἐν ταῖς προελεύσεσι τῶν δεσποτῶν ἐν τῇ Μεγάλῃ Ἐκκλησίᾳ Ῥωμαῖστί δόμενα .

- Εἰς τὰ Φῶτα· «Ἰῶαννης ἐν Ἰορδάνε βαπτίζεται Δόμηνουμ· σεκούνδουμ ἔλλουμ βόκατ δὲ τὲ βόλο».
- Ἑρμηνεύεται· «Ἰωάννης ἐν Ἰορδάνῃ βαπτίζει τὸν Κύριον, ἀκολούθως αὐτὸν φανεῖ· ὑπό σου θέλω βαπτισθῆναι».
- Ἄλλως· «Ἰωάννης ἐν Ἰορδάνῃ βαπτίζει τὸν Κύριον, ἐκ δευτέρου αὐτὸν ἐφώνησεν· ὑπό σου θέλω βαπτισθῆναι».⁶²

Le fait d'y joindre deux traductions témoigne d'une incertitude sur le sens. Dans le manuscrit unique, ce passage est copié en marge du texte ; probablement c'est un ajout à la suite d'une collation. Ainsi la traduction grecque donne un verbe (βαπτισθῆναι) dont l'original latin est omis : s'agit-il d'une simple inadvertance de scribe, qui aurait omis un mot, même après relecture ? Ou bien d'un vocable manquant dans son modèle ? Pour ma part, je crois plutôt qu'il aurait-il reproduit consciencieusement ce qu'il voyait déjà copié sur son modèle, mais sans le comprendre. D'ailleurs, la deuxième traduction grecque du même extrait comporte un constresens: ici «secundum» est rendu «ἐκ δευτέρου»; aussi la seule différence avec la première version grecque du passage (car le reste est identique) ne nous conduit-elle qu'au même constat : l'ignorance du latin.

Même sans lien avec l'administration et la cour impériale, ajoutons un exemple analogue. Il émane de la plume de Jean Tzetzés, le célèbre philologue du xii^e siècle. Dans les vers récemment découverts de l'épilogue de sa *Theogonie*,⁶³ l'auteur reprend les salutations prononcées par divers peuples. Suivons ici sa formulation pour le latin.

Τῷ δὲ Λατίνῳ προσφωνῶ κατὰ Λατίνων γλώσσαν
καλῶς ἤλθεσ ἀθύεντα μου, καλῶς ἤλθεσ ἀδελφέ,
βένε βενέστι, δόμινε, βένε βενέστι φράτερ.
Πόθεν εἶσαι κατὰ ἀπὸ ποίου θέματος ἤλθεσ;
Οὐνδε ἐξ ἔτ δεκούαλε προβίντζια βενέστι;
Πῶς, ἀδελφέ, ἤλθεσ εἰς ταύτην τὴν πόλιν;
Κόμοδο, φράτερ, βενέστι ἰνίσταν τζιφιδάτεμ;
Πεζός, καθαλλάριος, δι θαλάσσης, θέλεις ἀργήσα;
Πεδόνε, καθαλλάριος, περμάρε, βίς μοράρε;⁶⁴

⁶² Constantin Porphyrogénète, *Le livre des cérémonies* (éd. A. Vogt), ii, p. 169.

⁶³ H. Hunger, «Zum Epilog der Theogonie des Johannes Tzetzes. Neue Lesungen und Ergänzungen, besonders zu den alt-ossetischen Sprachresten, aus einer bisher unbekanntem Handschrift der Österreichischen Nationalbibliothek (Phil. Gr. 118)», *Byzantinische Zeitschrift*, 46, 1953, p. 302—307.

⁶⁴ Passage édité dans Hunger, *loc. cit.*, p. 305, vers 9—17. L'éditeur place en italiques la traduction interlinéaire des passages, copiés à l'encre rouge dans le manuscrit de Vienne.

⁶⁵ La confusion de β et de μ à cette époque n'est pas concevable au niveau de la prononciation du vocable latin *b*. Au XIII^e siècle Anne Comnène ne confond pas les sons β et μ: elle écrit Ρομπέρτος et non Ποβέρτος (e. g. *Alexiade*, 1.10.1, 3.12.6, 6.5.8, *et alibi*). Même orthographe du nom chez Michel Glykas, *Annales*, p. 619 (Bonn) et Jean Zonaras, *Épitomé*, p. 736 (Bonn), tous les deux du XII^e siècle également. La graphie du prénom Βονιφάτιος (et non Μπονιφ-, forme non attestée) remonte à une époque bien plus ancienne, jusqu'aux vies et

Donc, «βένε» [à l'époque prononcé : véné] au lieu de *bene*,⁶⁵ «μοράρε» et non *morari* (la conjecture de l'ancien éditeur Gyula Moravczik), «δεκούαλε» à la place de *de quale* : cette version latine de Tzetzés manifeste, elle aussi, une connaissance non aisée de la langue. Il est possible que le savant philologue ait reproduit des notes, sans maîtriser effectivement le latin, peut-être d'après un *vade mecum* personnel. Les extraits bilingues dans les autres langues du même passage («scythe» en réalité cuman, turc ou persan, arabe, russe, hébreu etc.) renvoient à la même explication : ils comportent des salutations de formulation variée, ce qui suggère que Tzetzés aurait plutôt réuni ce qui lui était accessible, par oui-dire probablement, sans pouvoir reproduire la phrase identique dans tous ces parlars différents.

* * *

Juste deux mots sur deux autres catégories de sources, où le latin survit : les inscriptions latines sur les monnaies byzantines et la terminologie militaire.

La monnaie circule et sert de moyen d'estimation de prix sans que l'on ait besoin de lire ce qui est gravé sur elles ; il suffit de pouvoir reconnaître leurs valeurs. La présence des inscriptions latines sur les monnaies byzantines n'exige pas une connaissance du latin, ni au niveau des masses, ni même au niveau des milieux concernés, les professions ou l'administration fiscale. On peut dire la même chose au sujet d'une autre survivance, les termes militaires latins : si l'on comprenait des expressions standard du type : σαγίττα,⁶⁶ «la flèche», σκουτόν⁶⁷ ou σκουτάριον⁶⁸ «le bouclier», en réalité elles ne fonctionnaient que comme des *Lehnwörter* ou *Fremdwörter*. Il en est de même pour les commandements : aussi δεπνε δεξτρα ou δεπνε

les acolithies de saint Boniface (F. Halkin, *Bibliotheca Hagiographica Graeca*, Bruxelles, 1957³, n° 279-282 [Subsidia hagiographica, 8a]), dont un sermon par saint Ephrem le Syrien rédigé au IV^e siècle. Donc, le souci du respect de la tradition de la forme écrite ne permet pas de considérer ce cas comme un témoignage pour telle ou telle autre prononciation à l'époque de Tzetzés.

⁶⁶ Maurice, *Strategikon*, 1.1 1.6, ou même 1.2.16, 17, 58 *et alibi* (éd. E. Gamillschek / G. Dennis). Voir aussi ses dérivés : σαγιττάτωρ (*ibid.* 12.8, 1.8 *et alibi*), σαγιττοποιός (*ibid.* 12. 7, 1. 6).

⁶⁷ Jean Lydos, *De magistratibus*, p. 4 : Δι τί τ ε ἀσπίδας σκούτα [...] οἱ Ῥωμαῖοι καλοῦσι.

⁶⁸ Maurice, *Strategikon*, 6.6.1, tout comme 7.15a.2 *et alibi*. Également Constantin Porphyrogénète, *Le livre des cérémonies* (éd. J. J. Reiske [Bonn]), p. 579, et Idem, "Ὅσα δεῖ γίνεσθαι τοῦ μεγάλου καὶ ὑψηλοῦ βασιλέως τῶν Ῥωμαίων μέλλοντος φοσσατεῦσαι, éd. J. Haldon, Texte C, versets 430, 493. D'autres exemples dans Kahane / Kahane, «Abendland und Byzanz», *loc. cit.*, p. 531.

⁶⁹ *Leonis vi sapientis Problemata*, 3.11 (éd. A. Dain). L'extrait correspondant nous est transmis en lettres latines dans les manuscrits VNP de Maurice, *Strategikon*, 3.5, 1. 52 et 53.

⁷⁰ Tout comme les locutions du même type : περκοῦτε (Maurice, *Strategikon*, 3.5, 1. 29 et *Leonis Problemata*, 3.7), σκεοῦε (*Strategikon*, 3.5, 1. 40 et *Leonis Problemata*, 3.8), σερβατε (*Strategikon*, 12.14, 1. 3), τρανσφορμα (*Strategikon*, 3.5, 1. 58 et *Leonis Problemata*, 3.12) et d'autres.

σενεστρα⁶⁹ devait-il être certainement saisi par les soldats,⁷⁰ mais ces derniers n'auraient pas besoin de maîtriser le latin pour suivre ces directives de combat. Les militaires, même ceux de haut rang, ne se servaient pas du latin quotidien.

* * *

Nous reconnaissons ici l'idéologie typiquement byzantine, celle qui tient à légitimer toute situation politique et administrative, voire toute manifestation de la vie publique, par la référence à la tradition romaine et à l'idée de Rome même. On n'est pas étonné de constater que, sous cette perspective, dans l'empire chrétien, l'on maintient le qualificatif «bienheureux» ou «divin» pour des empereurs de l'ère païenne: ὁ μακαριώτατος ἐν βασιλεῦσι Μάρκος,⁷¹ ailleurs ὁ θεῖος Μάρκος,⁷² toujours pour Marc-Aurèle, tout comme ὁ θεῖος Ἀδριανὸς pour Hadrien.⁷³ Et dans une confusion significative pour notre propos, où le jurisconsulte Ulpien est manifestement considéré comme un empereur-législateur, ce dernier porte le même qualificatif : τοῦτο ἐλογίσατο ὁ θεῖος Οὐλπιανός.⁷⁴

Mais imposer une idéologie présuppose un consensus, donc on a besoin d'une rhétorique, laquelle servira à consolider le consensus. Et quand on parle de normes juridiques ou de l'administration impériale, on parle, certes, de la rhétorique aussi. Mais ce que nous appelons ici rhétorique que doit-il signifier dans la pratique byzantine ? Autrement dit, faut-il entendre par ce terme un procédé de conviction par l'entente de certains arguments, suivant une procédure bien déterminée, voire les règles d'une dogmatique ?

Au-delà de cette définition, la rhétorique est tout un art de persuasion par le discours qui se sert non seulement de l'argumentation rationnelle, c'est-à-dire de la raison, mais aussi il met à profit l'irrationnel, soit la passion et le sentiment. Pour certains cas de destinataires, comme la foule, la rhétorique ne saurait produire ses effets que par la mobilisation de l'émotion. Quand l'argumentation rationnelle ne suffit pas pour fixer une croyance, l'appel à l'irrationnel est nécessaire pour que la conviction s'établisse à travers l'animation des passions : la peur, la haine, la compassion (vraie ou fausse), l'admiration etc. C'est bien le cas pour les croyances collectives. Suivons dans ce sens le témoignage de Grégoire de Nysse, un théoricien de la pensée chrétienne, dont les écrits étaient bien diffusés à Byzance, étudiés par des théologiens et propagés par les orateurs ecclésiastiques. Il y est dit que

⁷¹ *Synopsis minor*, Γ 37 (éd. dans Zepos / Zepos, vi, p. 369). Ce témoignage date de la fin du XIII^e siècle.

⁷² Voir dans la collection juridique privée de Michel Attaliat, *Ponèma nomikon*, 35.191 (éd. Zepos / Zepos, *Jus Graecoromanum*, vii, p. 482), rédigé en 1073-4, d'où le même terme a été repris dans la *Synopsis minor*, B 38 (*ibid.*, vi, p. 356).

⁷³ Jean Malalas, *Chronographie*, p. 279 : ἐπὶ δὲ τῆς βασιλείας τοῦ αὐτοῦ θειοτάτου Ἀδριανοῦ, *et alia*.

⁷⁴ D'après la version tardive d'un extrait du *Digeste*, conservé dans un manuscrit tardif, le *Parisinus gr.* 1355 fol. 124v, édité dans M. Th. Fögen, «Hexabiblos aucta. Eine Kompilation der spätbyzantinischen Rechtswissenschaft», *Fontes Minores VII*, Frankfurt/Main, 1986, p. 331.

nous aimons de tout cœur ce dont nous ignorons la nature et que nous ne pouvons pas saisir par l'intellect ; la compréhension par la méditation est loin d'y être présente et constatée ; le sentiment empêche de rejeter ce que nous ignorons, ce qui nous ne convainc pas par la démonstration, donc par la raison.

ἀλλὰ καὶ αὐτὴν τὴν πάντα νοῦν ὑπερβαίνουσαν φύσιν τὴν θεϊαν τε καὶ μακαρίαν καὶ ἀκατάληπτον ὅτι μὲν ἔστι πεπιστευκάμεν (...) καὶ ὁμῶς ἀγαπῶμεν τὸ ἀγνωοῦμενον ἐξ ὅλης καρδίας τε καὶ ψυχῆς καὶ δυνάμεως τὸ καταληφθῆναι τοῖς λογισμοῖς οὐ δυνάμενον.⁷⁵

et nous croyons en cette nature divine, bienheureuse et non intelligible, celle qui dépasse tout intellect (...) et malgré tout cela, nous aimons de tout cœur et du fond de notre âme et par toutes nos forces ce que nous ignorons (en elle), ce qui n'est pas possible de saisir par notre esprit.

À Byzance, aussi bien le droit séculier que l'administration publique relèvent directement du palais impérial, c'est-à-dire d'une instance qui, pour maintenir le consensus dont elle a besoin, cherche à prouver ou à imposer sa légitimité à tout moment et par tous les moyens. Dans cette forme de gouvernement, derrière toute activité législative et juridique au sens large, sans oublier le fonctionnement de l'administration publique, se trouve la volonté de Dieu, tête du pouvoir et de la hiérarchie tout entière. L'empereur n'est que son lieutenant sur terre, toujours dans l'obligation de convaincre son peuple qu'il en est digne, et conserver le consensus afin de consolider et maintenir son pouvoir.⁷⁶ Pour persuader les masses, l'on ne peut que recourir à la rhétorique qui éveille le sentiment, mais non la logique. Ce que l'on ne comprend pas nous fait peur, et convainc par la peur. N'oubliez pas que, chez les Byzantins, Dieu et sa volonté est avant tout qualifiée d'ἀκατάληπτος, non saisissable par l'esprit. Théodoret de Cyr précise :

ὁ ἀόρατος ὁ τῶν ὅλων Θεὸς, ἀνέφικτός τε καὶ ἀκατάληπτος.⁷⁷

Dieu de tous est imperceptible par la vue, inaccessible et non saisissable par l'intellect.

De même que Jean Damascène intitule un chapitre de ses écrits.⁷⁸

Περὶ τοῦ ἀκατάληπτου εἶναι τὸν Θεὸν, καὶ τὰ ἔργα αὐτοῦ· καὶ ὅτι οὐ δεῖ ἡμᾶς τρυφῆ καὶ ἐπέκεινα τῶν διατεταγμένων ἡμῖν ζητεῖν, ἢ περιεργάζεσθαι. Ἄνεφικτός γ' ἡμῖν, καὶ ἀκατάληπτος ἀνθρώποις ὄσιν ἢ τούτων εὐρεσις, καὶ ἀλυσιτελής.

Que Dieu est insaisissable par l'intellect, tout comme ses œuvres ; et que nous ne devons pas chercher à comprendre ou travailler dans l'esprit ce qui est caché et qui se trouve au-delà de ce qui nous est permis. Leur compréhension nous est inaccessible et non maîtrisable, du fait que ne nous sommes que des hommes, et sera sans succès.

⁷⁵ *De mortuis non esse dolendum*, éd. G. Heil, dans *Gregorii Nysseni Opera omnia*, IX.1, Leyde, 1968, p. 45.

⁷⁶ V. Nicolaidou-Kyrianiidou, *Ο απόβλητος και ο θεοπρόβλητος. Πολιτικὴ ἀνάγνωση της Ακολουθίας του σπανού*, Athènes, 1999, p. 187 sqq., avec la bibliographie antérieure.

⁷⁷ *Interpretatio in xiv epistulas sancti Pauli*, dans Migne, *P. G.* 82, col. 613. Le motif remonte à Philon d'Alexandrie, *De confusione linguarum*, 138 (éd. Wendland) ou même *De posteritate Caini*, 16 : καταλαβεῖν ὅτι ἀκατάληπτος ὁ κατὰ τὸ εἶναι θεός (éd. Wendland).

⁷⁸ *Sacra parallela*, dans Migne, *P. G.* 96, col. 536.

Enfin, de son côté, au ^x^e siècle Michel Psellos affirme :

Ἄ ἐπὶ πάντων θεός, ὃς δὴ καὶ πατὴρ ὀνόμασται, ἀκατάληπτον ἑαυτὸν ποιεῖ.⁷⁹
Dieu de tous, qui est appelé Père, rend soi-même non saisissable par l'intellect.

Il devient ainsi clair que l'amour pour Dieu doit l'emporter sur la connaissance et sur la conviction issue de la raison.⁸⁰

Aussi bien le droit que l'administration doivent donc se servir de ce motif, au bénéfice de la propagande impériale. Inaccessible par la plupart des gens, ni même par la majorité des lettrés, le latin doit assurer un prestige aux institutions et au pouvoir, à l'appui du consensus nécessaire à leur validité. À Byzance, le latin n'est pas compris. Selon cette logique le latin *ne devait pas être compris*. Les très rares exceptions que nous connaissons dans l'histoire de la culture byzantine ne contredisent pas cette constatation ; entendons par cela quelques lettrés qui traduisent du latin : Maxime Planude,⁸¹ Manuel Holobolos,⁸² les deux frères Cydonès.⁸³ Nous avons déjà

⁷⁹ Michel Psellos, Ἐξ ἡγησὶς τῶν χαλδαϊκῶν ῥητῶν (éd. O'Meara), *Michaelis Pselli philosophica minora*, Leipzig 1988, p. 141. Cette liste est indicative.

⁸⁰ Voir, par exemple, Nicoláïdou-Kyrianiδου, Ὁ ἀπόβλητος καὶ ο θεοπρόβλητος, *op. cit.*, p. 74 sqq. avec des renvois aux sources.

⁸¹ Qui a traduit du latin, entre autres, l'*Énéide* et les *Héroïnes* d'Ovide, le *De Trinitate* d'Augustin etc. Sur ses traductions du latin, lire la préface dans l'édition du texte : Ἀὐγουστίνου Περί Τριάδος βιβλία πεντεκαίδεκα ἄπερ ἐκ τῆς Λατινῶν διαλέκτου εἰς τὴν Ἑλλῶνον μετ'νεγκε Μάξιμος ὁ Πλανούδης (éd. M. Papathomopoulos / I. Tsavari / G. Rigotti), i, Athènes, 1995, p. xxxiv sqq. [Ἐκ Ακαδημίας Ἀθηνῶν. Βιβλιοθήκη Ἀ. Μανούση. 3] et, plus récemment, Ἀννιτίου Μάλλιου Σεβηρίνου Βοηθοῦ Βίβλος περὶ παραμυθίας τῆς φιλοσοφίας, μετέφρασε Μάξιμος μοναχὸς ὁ Πλανούδης (éd. M. Papathomopoulos), Athènes, Paris, Bruxelles, 1999 [Corpus Philosophorum Graecorum Medii Aevi. 9]. Enfin, E. A. Fisher, «Planoudes, Holobolos, ad the Motivation for Translation», *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 43, 2002/3, p. 77—104.

⁸² Auteur d'une traduction du *De topicis differentiis*, de Boèce, œuvre dont une autre traduction nous est parvenue par la plume de Prochoros Cydonès. Toutes les deux sont éditées dans D. Z. Nikitas, *Boethius, De topicis differentiis καὶ οἱ βυζαντινὲς μεταφράσεις τῶν Μανουῆλ Ὀλοβόλου καὶ Προχόρου Κυδώνη*, Athènes, Paris, Bruxelles, 1990 [Corpus Philosophorum Graecorum Medii Aevi. 5]. À ce sujet, Fisher, *loc. cit.*, *passim*.

⁸³ Auteurs de la traduction grecque (XIV^e siècle) de la *Somme théologique* et de la *Somme contre les gentils* de Thomas d'Aquin, et de quelques autres écrits latins. À ce sujet voir, en dernier lieu, Chr. Maltezos, «Diversitas linguae», Πρακτικὸ τοῦ Β' Διεθνoῦς Συμποσίου Ἡ ἐπικοινωνία στὸ Βυζάντιο. *op. cit.*, p. 93 sqq. et sur Démétrios Cydonès : P. Gounaridis, «Ἐπιλογὲς μίας κοινωνικῆς ομάδας (14ος αἰώνας)», in Chr. Angelidi (éd.), *Το Βυζάντιο ὄριμο γιὰ ἀλλαγές*, *loc. cit.*, p. 177 sqq. L'édition critique d'une partie de cette traduction de la *Somme théologique* paraît sous la direction d'E. Moutsopoulos : Δημητρίου Κυδώνη, Θωμᾶ Ἀκυνιατοῦ : Σοῦμα Θεολογικὴ ἐξελληνισθεῖσα, t. II, 15, éd. G. Leontsinis / A. Glycophrydou-Leontsinis, Athènes, 1976, t. II, 16, éd. Ph. Dimitrakopoulos, Athènes, 1979 et t. II, 17, éd. Ph. Dimitrakopoulos / M. Brentanou, Athènes, 1980 [Corpus Philosophorum Graecorum Recenturum]. Sur la polémique théologique autour de ces traductions, voir F. Timmefeld, «Intellectuals in Late Byzantine Thessalonike», *Dumbarton Oaks Papers*, 57, 2003, 153—172, et en particulier p. 156 et n. 17.

⁸⁴ *Supra*, p. 000 et n. 47.

dit que Constantin Harménopoulos ignorait en réalité le latin.⁸⁴ Tout cela ne vaut que pour les langues attachées à une idéologie, soit le latin pour l'idéologie politique, laquelle exprime un retour à la légitimité romaine, ou même le grec *atticisant à l'extrême* au service de l'authenticité doctrinale et de la vérité ecclésiastique.

III

Dans cet esprit, je vais terminer par un récit aussi insolite qu'intéressant. Il s'agit d'un extrait de la version B de la *Vie de sainte Écaterine*,⁸⁵ emprunté dans un petit livre introuvable, édité en 1897. Sans trop insister ici sur des détails, je rappelle que ce récit donne la version christianisée d'une fable que l'on connaît aussi par *Les mille et une nuits* : la légende de Tawaddoud, la docte esclave, réputée pour son talent unique de narrateur, voire de rhéteur, comme l'a montré mon regretté maître José Grosdidier de Matons.⁸⁶ Donc, Sainte Catherine combattrait et vaincra tous les orateurs païens, que l'empereur infidèle avait invités *ad hoc* pour lui montrer que celui que les chrétiens adorent n'était pas le vrai Dieu. Dans la version B de la passion, son rédacteur⁸⁷ se sert à l'extrême de cette rhétorique du discours incompréhensible. Son écrit est un récit utile à l'âme, une δι' ἡγησις ψυχωφελῆς, pleine de miracles et des merveilles surnaturels. Son public est composé de gens qui doivent admirer et croire, précisément puisqu'ils ne peuvent pas comprendre le discours. Les arguments ne comptent pas. La conviction ne viendra que par le sentiment. Pour «prouver», donc, le savoir et la supériorité rhétorique de la docte vierge Catherine, le rédacteur place dans sa bouche des mots calqués sur le grec qui n'ont jamais existé.

Deux mots sur l'extrait avant de vous en donner lecture:⁸⁸ précède le discours introductif de la sainte, rédigé en grec clair. Il termine par ces termes, annonçant ce qui va suivre dans son argument :

(...) Καὶ μετὰ τοῦτο λέξω σοι τὴν ἀνόμοιον λέξιν τοῦ Χριστοῦ μου τὴν ἐκτεθεῖσαν τῷ κόσμῳ εἰς ζωὴν αἰώνιον.
Et après ceci, je te dirai le mot de mon Christ, mot qui n'a rien de semblable, lequel a été exposé au monde en vue de la vie éternelle.

En effet, l'argument de la Sainte surprendra l'helléniste, car il est prononcé dans un grec fictif destiné à être inintelligible. Je reproduis fidèlement l'édition de J. Viteaux, qui précise copier ce qu'il lisait dans les manuscrits (sans accents, ni esprits) :

⁸⁵ F. Halkin, *Bibliotheca Hagiographica Graeca*, loc. cit., n° 30^a.

⁸⁶ J. Grosdidier de Matons, «Un hymne inédit à sainte Catherine d'Alexandrie», *Travaux et Mémoires*, 8, 1981 = *Hommage à M. Paul Lemerle*, p. 187—207.

⁸⁷ Ou Anastase le tachygraphe, mentionné dans le colophon du texte.

⁸⁸ D'après le *Parisinus gr.* 1538, du X^e siècle, tel qu'il a été reproduit dans J. Viteau, *Passions des saints Écaterine et Pierre d'Alexandrie, Barbara et Anysia*, Paris, 1897, p. 31. L'éditeur y donne aussi le même passage d'après le *Parisinus gr.* 1539, du XI^e siècle, et le *Vaticanus gr.* 866 ; comme il n'y a pas de différences de fond, je n'ai pas cru nécessaire de les reprendre ici.

αλκιμονοτατος σπυρμιγγλιοτρυπτως ακτεοφορως κατοπτριζομενα απερεμνυως χρυσοσκαλκισμον αποκυλισμα μανδραγορεστικον ακτεωτατον ακτινοσπυρμινολυκιον εν γερσαλινονο λεκτροφανες μανδραγορον ακτουροδαπη σπυρμιγγηλιον πολυκυδον λεκτροφανες πρυνοδαπες γεργεσεωμα μαρμαροσπυρμιγγηλοδαπη και ζοφοηλιοειδεις καταδρομη βαινοντων κουφοις περυξιν εν αεροβαδη τριβω αλκιμωτατως ρυζηδον αποφοιτωντων εκπεπτανται κρυοτατης λαυροειδως εκφρυσουσης εν κεραυνοις δενδρεσιν σαφως απογαλακτουνται κλαδοι και ανδρων αποβουνται τευχη σπυρμιγγηλιωτατως εκλεκτων τρυπανισκων παμφολιγες μεγεθος μετεωρων υψωματων εν αβατω τεχνη κρεμαμενων αορατως θεμελιουνται κρημνοειδεις το εδρασματι διαλελυμενων απο χαους μεγιστου μυριοδαπη λεξει εν αγλαο κενωματι σαφως σπυρμιγγηλιουμενα πελματιζονται γεργενομενα μετεωρον αιγρειε σφοδρα πως ευωχουμενα αποπλευσιν αεροβαδη υψωματα πελαγισματα αργυροδαπη απλωματα πυροειδεστατα αρματα θεσπεσια θαυματα ποικιλοδαπη εκφεγγισματα σαφως γλυφεντα..

Alors que la suite du discours est en un grec clair :

Καί τις ὁ ταῦτα τορνεύσας; ἐπίγνωτε λυσίφρονες, ἄνόητοι, πεπωρωμένοι. Τί διαλέξω σοι ῥ᾽ ὅτι; etc.

Et qui est-ce qui a forgé tout cela ? Reconnaissez inconscients, insensés, aveuglés. Que te dirais-je, rhéteur ?

Certes, ce passage sans précédent doit tirer son inspiration de l'extrait de saint Paul, qui dit au sujet d'un homme en Christ qu'il avait connu : ἤρπᾱγη εἰς τὸν παράδεισον καὶ ἤκουσεν ἄρρητα ῥ᾽ῶματα ἃ οὐκ ἔξδον ἀνθρώπων λαλήσαι.⁸⁹

* * *

Dans ce texte, le terme par lequel est qualifiée la docte et sage Catherine, un *hapax* pour ce sens, est inspiré du vocabulaire latin. Pour la traiter de *sapientissima*⁹⁰ ou de *orator doctissima*⁹¹ le redacteur de la version B utilise l'adjectif βιργίλιος, dont la variante de la version A est ἐκβιργίλιος. Le même qualificatif, dans ce texte désigne, également Homère (Τοῦτο τοῦ μεγίστου Ὁμ᾽ρου βιργιλίου πρῶτον κεφάλαιον) et Aristote (τοῦ πολυκύδου βιργιλίου ᾿Αριστοτελους.⁹² Bien qu'il soit unique, ce sens du terme semble attribuer, aux yeux des Byzantins, un ton prestigieux au latin, cette langue qu'ils ne comprenaient plus. Il n'est pas, d'ailleurs, sans importance de noter ici que la fabrication de mots monstrueux est attestée aussi dans le sens inverse: quand ils doivent servir au désenchantement, voire à l'*Entmythologisierung* d'une situation ou d'une personne, les mots monstres sont composés en grec parlé, et pour bien fonctionner leur sens doit

⁸⁹ II Cor. 12.2-4.

⁹⁰ D'après V. Peri, «Βιργίλιος = sapientissimus. Riflessi culturali latino-greci nell'agiografia bizantina», *Italia medioevale e umanistica*, 19, 1976, p. 1—40.

⁹¹ D'après la leçon des manuscrits P et R (cf. l'apparat critique de la p. 31 chez J. Viteau), où βιργίλιος figure comme *varia lectio* synonyme de ῥ᾽ῶτις. Voir aussi Peri, «Βιργίλιος = sapientissimus», p. 23—25.

⁹² J. Viteau, *loc. cit.*, § 11, p. 30.

être absolument compréhensible. Voici quelques exemples pris dans la célèbre *Liturgie de Spanos*, ou *Messe de l'imberbe* :

— «ἀναχεσομοίουσουδος»,⁹³ mot approximativement traduisible en français mais tout à fait clair en grec: «celui dont le museau a été chie à plusieurs reprises»,

— «ἀναχεσοφουσοπορδαλιῶθρα»,⁹⁴ que l'on pourrait rendre en français comme «la partie du corps qui chie et provoque des courants et des émanations de pets à plusieurs reprises».

— «έντεροκαρδιοσυκωτοπλέγμονα»,⁹⁵ inventé pour désigner en un seul mot: «tripes-cœur-foie-entrailles».

Mais, nous connaissons maintenant que ce discours visait à rendre clair aux masses que le défaut physique, le manque de barbe, du protagoniste Spanos, devait dissuader les ambitions d'un personnage notable connu de tous à l'époque (même s'il est resté anonyme pour nous),⁹⁶ peut-être ses prétentions à la revendication par lui du pouvoir impérial.⁹⁷ Pour faire passer ce message, la clarté du discours était donc une condition *sine qua non*.

* * *

Pour conclure, en termes de continuité et de rupture : dans ce domaine, certes le latin ne parvient pas à gêner la continuité du grec, néanmoins il

⁹³ *Spanos* (éd. H. Eideneier), D 208, D 557, D 725, A 54. Voir aussi les commentaires de l'éditeur du texte : *Spanos. Eine byzantinische Satire in der Form einer Parodie. Einleitung, kritischer Text, Kommentar und Glossar besorgt von H. Eideneier*, Berlin — New York, 1977, p. 282.

⁹⁴ *Spanos*, D 629, D 677, D 1590 et *alibi*. Une variante : ἀναχεσοφουσαλλιδοπορδαλιστρία : B 46, B 85.

⁹⁵ *Spanos*, A 503. Une variante : ἐγκαρδιοσυκωτοπλέγμονα, B 178, cf. le commentaire d'Eideneier, p. 293, s. v.

⁹⁶ Nicolaidou-Kyrianiidou, Ο ἀπόβλητος και ο θεοπρόβλητος, *loc. cit.*, p. 333 sqq., et Eadem, «Le corps humain monstrueux comme allégorie du mauvais gouvernement: la politique et la barbe dans l'*Acoluthie* de Spanos byzantine», dans *L'Allégorie de l'Antiquité à la Renaissance*, éd. B. Pérez / P. Lojkin, Paris, 2003, p. 437—471. Au sujet de ce texte voir aussi E. Zachariadou, «Η Ακολουθία του Σπανού: σάτιρα κατά του λατινικού κλῆρου», in S. Kaklamanis et alii, Ἐνθύμησις Νικολάου Μ. Παναγιωτάκη, Héraklion, 2000, p. 257—268.

⁹⁷ Nicolaidou-Kyrianiidou, Ο ἀπόβλητος και ο θεοπρόβλητος, *ibid.*

persiste, grâce aux constructions idéologiques, et c'est ainsi qu'il prend sa revanche. Au lieu de la ruse de la raison, on pourrait ici parler de la ruse du latin par le pouvoir et le charme du discours incompréhensible.